



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 212 006 640 €
Siège social, 130 rue de Silly à 92100 Boulogne-Billancourt
552 142 200 RCS Nanterre

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006

Les Actionnaires de la société VALLOUREC sont convoqués au Palais Brongniart à PARIS (75002), salon d'honneur, 1^{er} étage, accès face au 40 rue Notre Dame des Victoires, **le JEUDI 1^{er} JUIN 2006 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le même jour à 16 H 30**, en **Assemblée Générale Extraordinaire**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1. Division du nominal des actions par cinq (5) pour le ramener de 20 € à quatre (4) euros,
2. Modification des dispositions de l'article 8 des statuts sur les déclarations de franchissements de seuils,
3. Modification des dispositions statutaires sur la révocation des membres du Directoire,
4. Modification de l'article 9 des statuts sur la durée du mandat et la limite d'âge des membres du Directoire,
5. Modification de l'article 10 des statuts relatif au Conseil de Surveillance : modification de la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance,
6. Création de la fonction de Censeur,
7. Nomination d'un Censeur,
8. Modification de l'article 12 des statuts relatif aux assemblées générales : modification relative au lieu de tenue des assemblées générales,
9. Mise en conformité des statuts avec la loi du 26 juillet 2005 et modification corrélative de l'article 13 des statuts relatif aux règles de quorum et de majorité dans les Assemblées Générales Ordinaires,
10. Mise en conformité des statuts avec la loi du 26 juillet 2005 et modifications corrélatives de l'article 14 des statuts relatif aux règles de quorum et de majorité dans les Assemblées Générales Extraordinaires,
11. Autorisation donnée au Directoire de consentir des options d'achat d'actions,
12. Pouvoirs.

Tous les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, ont le droit d'assister à cette Assemblée. Sur demande adressée au siège de la société ou au CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées - 92862 Issy Les Moulineaux cedex 09, une carte d'admission leur sera envoyée.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les Actionnaires qui ne pourraient assister à cette Assemblée auront la possibilité de choisir de donner pouvoir à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou bien de retourner une procuration sans indication de mandataire, ou bien encore de voter par correspondance.

Un formulaire de procuration ou de vote par correspondance ainsi que ses annexes seront adressés aux frais de la société, aux Actionnaires nominatifs. Ils peuvent être demandés également au siège de la société ou au CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées - 92862 92862 Issy Les Moulineaux cedex 09, au plus tard cinq jours avant la réunion. Pour être pris en considération, les formulaires retournés devront parvenir à la société ou au CACEIS Corporate Trust au plus tard trois jours avant la réunion.

Pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, ou de s'y faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même Actionnaire, ou bien encore de voter par correspondance, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif auprès de la société trois jours, au moins, avant la date fixée pour cette Assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, faire immobiliser leurs titres en compte par l'intermédiaire habilité (banque, établissement de crédit, société de bourse) ayant qualité pour délivrer une attestation d'immobilisation. L'attestation d'immobilisation devra, selon le cas, être jointe à la demande de carte d'admission ou bien être jointe au formulaire de procuration ou de vote par correspondance.

Les Actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles 135 et 258 du même décret par simple demande adressée au siège social de la société ou au CACEIS Corporate Trust.

LE DIRECTOIRE